

Hervé Suaudeau , A. M., Catherine Leclerc  
d'AulnayCitoyen ([www.aulnaycitoyen.org](http://www.aulnaycitoyen.org))  
siégant au 50 rue Aristide Briand, 93600 Aulnay-sous-bois  
Tél: 06 64 98 49 91

Aulnay-sous-bois, le 22 mai 2007

Monsieur le Maire,

Nous sommes trois citoyens qui, le 6 mai, avons porté au procès-verbal de nos bureaux de vote des réclamations en contentieux électoral après avoir constaté l'opacité du vote électronique. Le scrutin pouvait être sincère, ou frauduleux, voire simplement erroné suite à un bogue de la machine, dans tous les cas c'était à l'insu des membres du bureau de vote et des électeurs, car nous étions tous dépossédés des processus de contrôle.

Lorsque nous avons porté ces réclamations sur les procès-verbaux, certains membres des bureaux de vote et des délégués ont vivement exprimé leur incompréhension et leur indignation : ils ont cru que nous les accusations de fraude et se sont sentis blessés. Cela nous a surpris et nous le regrettons. Ils ne sont pas plus responsables que vous ne l'êtes vous-même en quoi que ce soit dans l'état d'immaturité technologique des ordinateurs de vote.

Ces événements, nous ont conduits à créer l'association *AulnayCitoyen* pour s'assurer que le vote soit vérifiable par l'électeur dans la ville d'Aulnay-sous-Bois. Et nous avons décidé de vous adresser en commun cette lettre pour réaffirmer que nous n'avons « *fait part de réticences* » qu' « *à l'égard des machines à voter* »\* ce qu'a bien compris et exprimé Monsieur Jean-Louis Debré, Président du Conseil Constitutionnel, à l'occasion de la proclamation de l'élection du président de la République.

Cela étant, nous ne saurions être accusés de refuser la modernité puisque que certains d'entre nous sont spécialistes des nouvelles technologies et les autres sont des usagers avertis.

Nous pouvons tous convenir avec le Président du Conseil Constitutionnel que « *la République est un rituel dont le moment fort est le scrutin(...)* » et qu' « *il n'y a pas de République sans élection puisque toute légitimité dans notre système politique est tirée de cette élection* ». Nous pouvons tous en conclure que le scrutin ne peut souffrir le moindre doute et que chaque citoyen doit avoir la garantie que les résultats proclamés correspondent à la réalité du vote. Sans cette garantie, les élus et leur action n'ont pas de légitimité. Si la France est une démocratie, le peuple y détient le pouvoir qu'il confie aux élus lors de l'élection. Et pour beaucoup d'entre nous, c'est le seul moment où nous sommes consultés. Parce que c'est le seul acte durant lequel le peuple exerce le pouvoir, il est essentiel que chaque citoyen garde le contrôle des élections et qu'il puisse s'assurer directement, sans s'en remettre aveuglément à des experts, de la sincérité du décompte des bulletins de vote.

Nous rappelons que les maires sont éminemment responsables de l'organisation des élections dans leur ville et de la transparence de ces élections sans laquelle les citoyens ne peuvent pas être sûrs de la sincérité du scrutin.

Si Monsieur Debré note le caractère « *rassurant* » du vote papier : « *L'usage de l'urne et des bulletins, le dépouillement manuel rendent palpables et familières les opérations électorales. La présence de scrutateurs assure un contrôle mutuel et visuel des opérations de vote.* », il souligne que « *L'apparition des machines à voter ne permet plus cela (...)*\* »

Et en effet avec la machine à voter, le vote a cessé d'être « *palpable* », « *mutuellement et visuellement contrôlable* » : il est devenu virtuel et incontrôlable.

Dans chaque bureau de vote, la transparence de l'urne, le contrôle d'identité des électeurs, l'émargement des listes électorales, le dépouillement manuel des bulletins permettent des vérifications en toute simplicité à la portée de n'importe lequel des citoyens. Rien de tel avec les machines à voter.

Si Monsieur Debré rappelle à juste titre que « *l'usage des machines à voter est ancien dans notre pays puisque le principe de leur utilisation a été autorisé en 1969* », il oublie de préciser qu'à l'époque il s'agissait de machines mécaniques qui bien que vérifiables avaient déjà posé de nombreux problèmes.

Aujourd'hui, les machines fonctionnent avec un logiciel et les personnes en charge du processus électoral – le maire et les membres des bureaux de vote- n'ont aucun moyen de consulter le logiciel installé dans chaque machine à voter, encore moins de vérifier que le logiciel ne soit pas piraté.

Lettre ouverte à Monsieur Gaudron Maire d'Aulnay-sous-bois et aux membres de son conseil municipal

Copie: l'ensemble des candidats aux législatives de la circonscription et le service élection.

Le test auquel le bureau procède parfois à l'ouverture du scrutin n'a aucune validité : il ne permet que l'expression d'une machine qui affiche « Tout va bien ». D'expérience, nous savons qu'une machine qui se décerne elle-même un certificat de bon fonctionnement peut-être en panne, boguée, détournée... Pire : aucun scientifique n'est aujourd'hui en mesure d'affirmer qu'un calculateur, qu'une machine dédiée ou qu'un ordinateur fait toujours son travail parfaitement. Aussi vérifions-nous les bordereaux de nos cartes de paiement, opération par opération : qui accepterait que la banque ne nous communique qu'une somme totale en fin de mois sans justifier de chaque débit ? Personne. Comment pourrions-nous donc voter aveuglément et de tenir de tenir pour certains et assurés les totaux de la machine à la clôture du scrutin ? Ce serait une mascarade de démocratie.

Dans ces conditions de dématérialisation du vote électronique et d'anonymat du bulletin, le vote électronique est invérifiable et à la merci de n'importe quel pirate dans la chaîne opaque de ceux qui interviennent dans la conception, la fabrication, l'installation, la maintenance, la configuration ou le gardiennage de la machine à voter.

De plus, est-il juste et légitime de décharger les citoyens du contrôle de l'élection en transférant la responsabilité de surveiller les machines et leur maintenance sur les personnels de mairie ? Nous comprenons ainsi le malaise que ces personnels ressentent de devoir assumer seuls la sincérité du vote.

Quand un maire et son conseil municipal décident d'utiliser des machines à voter », qu'il serait plus précis d'appeler ordinateurs de vote, il nous semble que « *trois impératifs doivent être pris en compte* » comme le Président du conseil constitutionnel le recommande :

1. *offrir à nos concitoyens la certitude du respect de la sincérité du scrutin*
2. *conserver intact leur envie de prendre part au processus démocratique*
3. *éviter de désacraliser le scrutin*

Au regard de ces impératifs, les ordinateurs de vote actuels sont incompatibles avec le processus démocratique. Nous avons montré que le premier impératif n'est pas réalisé ; le deuxième et le troisième ne le sont pas davantage. Car au moment du dépouillement - et aucun membre des bureaux de vote d'Aulnay-sous-bois ne nous contredira -, les citoyens ont déserté les bureaux de vote informatisés. Or, le Président du Conseil Constitutionnel nous le dit et les maires comme tous les citoyens doivent l'entendre : « *Le bureau de vote est un lieu où tous les citoyens se retrouvent. C'est pour cela qu'il faut veiller à ce que l'intrusion de la technique dans ce processus ne vienne pas le déshumaniser, le désacraliser en l'automatisant...* »

Certes, Monsieur Debré rappelle qu'avant le premier tour le Conseil constitutionnel a publié un communiqué précisant que toutes les machines à voter présentaient toutes les garanties contre le détournement et les fraudes, mais nous contestons ceci preuves à l'appui.

### **Les ordinateurs de vote dans leur usage actuel soulèvent donc de graves questions de démocratie.**

Monsieur le Maire, nous vous demandons avec gravité, de bien vouloir réfléchir à l'opportunité de maintenir les machines à voter pour les élections législatives. Car si, nous ne doutons plus de votre volonté de transparence, nous attendons que vous mettiez au moins ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 24 mai. Nous attendons aussi que vous nous donniez rapidement une réponse écrite afin de libérer le personnel administratif de la suspicion que ces machines font injustement peser sur les employés chargés de les manipuler dans le secret des locaux municipaux hors du regard des citoyens.

Nous vous prions, monsieur le maire, de bien vouloir accepter l'expression de notre très haute considération.

Hervé Suaudeau  
[herve@aulnaycitoyen.org](mailto:herve@aulnaycitoyen.org)

A. M.  
[am@aulnaycitoyen.org](mailto:am@aulnaycitoyen.org)

Catherine Leclerc  
[catherine@aulnaycitoyen.org](mailto:catherine@aulnaycitoyen.org)

\*Tous les passages en italique sont des citations de la déclaration de Monsieur Jean-Louis Debré à l'occasion la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, le jeudi 10 mai. Cette proclamation est consultable sur le site <http://www.conseil-constitutionnel.fr/>